

**SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES**

**SMIRT**

**COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018**

**DE 10 H 00 à 12 H 00**

**DELIBERATION N° 2018 – 40**

DRCT 2

26 DEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

**Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2019 en Investissement.**

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 20 Décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président du Syndicat Hauts-de-France-Mobilités,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**DECIDE**

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, d'autoriser le Syndicat Hauts-de-France-Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

**AUTORISE**

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,

Franck DHERSIN